

Je paie de la façon suivante :

•	Par chèque bancaire à l'ordre de : Association Française de Droit Pénal (adresse en bas de la feuille)
	Par virement bancaire : LA BANQUE POSTALE 20041 (Ets) /01012 (guichet) /3944581D033/47 (compte+clé RIB) BIC: PSSTFRPPSCE IBAN : FR90 2004 1010 1239 4458 1D03 347

Date _____

Signature :

RENOYER CE BULLETIN PAR COURRIER A L'ADRESSE POSTALE CI-DESSOUS :
Mme Ludivine Grégoire, AFDP, 5 rue des Lilas, 13680 LANÇON-PROVENCE

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE BULLETIN D'ADHESION

Renseignements d'identité

✍ Remplir lisiblement et en caractère d'imprimerie les données d'identité.

✍ Il est impératif de donner une adresse courriel, les informations de l'Association étant diffusées par courrier électronique

Type d'adhésion

Membre bienfaiteur : Vous souhaitez soutenir financièrement l'association. Vous recevrez une carte de membre valant reçu.

Membre collectif : Universités, associations, instituts, etc.

Groupe national : Les adhérents de l'AIDP se sont regroupés dans de nombreux pays en groupes nationaux, qui ont leurs propres activités scientifiques. Chaque groupe national, en sus de la cotisation de ses membres, doit payer à l'AIDP une cotisation.

Jeune pénaliste : Les membres de l'AIDP âgés de moins de 35 ans peuvent se joindre au groupe des jeunes pénalistes, qui élisent leurs représentants au sein des organes de l'AIDP. Ils organisent des activités scientifiques propres

Modalités de paiement

Paiement par chèque : Joignez votre chèque à l'ordre de l'**AFDP** à votre bulletin d'adhésion et envoyez le à
: **Mme Ludivine Grégoire, AFDP, 5 rue des Lilas, 13680 LANÇON-PROVENCE**

Paiement en ligne sur www.francepenal.org

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au seul secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association. Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous opposer à la publication de votre nom dans l'annuaire des membres figurant sur le site internet